

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS  
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU/LA MOTTE**

**Procès-verbal de l'assemblée générale  
du mardi 28 septembre 2010**

Assemblée générale des parents de l'école Saint-Mathieu/La Motte tenue à l'école Saint-Mathieu le vingt-huit septembre de l'an deux mille dix à dix-neuf heures trente.

**PRÉSENCES**

Six parents sont présents à l'assemblée.

**OUVERTURE ET  
MOT DE  
BIENVENUE**

Madame Andrée Roy, directrice, remercie les parents de s'être déplacés. Elle souhaite la bienvenue aux parents présents et présente les membres de l'équipe-école.

**NOMINATION  
D'UNE OU D'UN  
SECRÉTAIRE  
D'ASSEMBLÉE**

AG-73-10 IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Lyne Brousseau,  
QUE madame Annie Gagnon soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DE  
L'ORDRE DU  
JOUR**

AG-74-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine Lemay,  
QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DU 22  
SEPTEMBRE 2009**

AG-75-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nancy Coulombe,

QUE le procès-verbal du 22 septembre 2009 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE.

**RAPPORT ANNUEL  
DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Andrée Roy fait la présentation du rapport annuel 2009-2010. Elle informe également l'assemblée que le rapport annuel de l'école sera disponible sur le site Web de l'école au mois d'octobre prochain.

**INFORMATIONS  
SUR LA LOI 180 ET  
SUR LES  
FONCTIONS DU  
CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Roy informe les parents sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement. Elle précise aussi les buts de l'assemblée de ce soir :

- élire les parents au conseil d'établissement;
- élire le représentant et le substitut au Comité de parents;
- décider de la formation de l'O.P.P.;
- rendre compte du rapport annuel.

**PROCÉDURE  
D'ÉLECTIONS AUX  
POSTES DE  
REPRÉSENTANTS  
AU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

AG-76-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Isabelle Girard,

DE nommer madame Andrée Roy afin qu'elle agisse à titre de présidente d'élections.

ADOPTÉE.

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

- a) Le président d'élections procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Il est convenu que les parents intéressés se portent volontaires.
- b) Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close.

- c) Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues.
- d) S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élections procède au vote.
- e) Le vote est secret.
- f) Le président d'élections distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter.
- g) Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent.
- h) La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue.
- i) En cas d'égalité, le vote est repris.
- j) Après la déclaration d'élections, l'assemblée générale mandate le président d'élections ou le secrétaire d'élections afin qu'il procède à la destruction des bulletins de vote.

AG-77-10 En 2010-2011, pour compléter les mandats aux postes numéro 2 et numéro 4, IL EST RÉSOLU,

QUE les deux (2) postes de parents disponibles au sein du conseil d'établissement soient comblés parmi les personnes présentes et que les parents intéressés soumettent leur candidature.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION DE DEUX  
PARENTS AU  
CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Anne-Marie Pageau et Isabelle Girard sont élues respectivement aux postes numéro 2 et numéro 4 pour un mandat de 2 ans.

AG-78-10 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE ces deux parents soient nommés membres du conseil d'établissement selon la durée de leur mandat respectif.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION D'UN  
REPRÉSENTANT  
ET D'UN  
SUBSTITUT AU  
COMITÉ DE  
PARENTS**

Mesdames Nancy Coulombe, Anne-Marie Pageau et Annie Gagnon qui étaient nos représentantes, présentent le travail à faire au Comité de parents. Elles demandent s'il y a des personnes qui seraient intéressées au rôle de substitut.

AG-79-10 L'assemblée générale confirme madame Annie Gagnon comme représentante des parents de l'école au Comité de parents de la Commission scolaire Harricana et confirme également monsieur Roch Plusquellec à titre de délégué substitut.

ADOPTÉE.

**INFORMATIONS  
SUR L'O.P.P.  
Décision quant à  
son existence**

Madame Roy explique le rôle de l'O.P.P. à l'assemblée.

AG-80-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Isabelle Girard,

QU'un organisme de participation des parents soit formé. Les parents suivants sont intéressés à en faire partie:

Lyne Brousseau  
Isabelle Girard  
Martine Lemay

**CLÔTURE DE  
L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

AG-81-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Lyne Brousseau,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 31.

---

Andrée Roy,  
présidente d'assemblée

---

Annie Gagnon,  
secrétaire d'assemblée